

MÉLANGES RELIGIEUX.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XI. Montreal, Vendredi, 3 Mars 1848. No. 50.

LE MANIFESTE

DE M. PAPINEAU (1).

Nous nous sommes engagé envers nos lecteurs à discuter le manifeste de M. Papineau : une absence prolongée et des occupations de tout genre nous ont empêché jusqu'ici de remplir un engagement que nous regardons comme sacré ; mais nous sommes en position de le faire aujourd'hui.

On sent de suite combien notre position est délicate sous un double point de vue. Comme journaliste, nous avons à discuter les opinions d'un homme qui fut pendant trente ans le premier personnage politique de son pays, la personnification incarnée de la nationalité canadienne-française ; du formidable tribun qui résumait en lui toute la pensée populaire ; qui pendant plus d'un quart de siècle a flétri de sa brûlante parole les oppresseurs de son pays ; de l'homme que les tempêtes politiques ont jeté violemment sur la terre étrangère, qui a retrempe dans l'amertume de l'exil les opinions de toute sa vie, et qui les a chérissés d'autant plus que l'infortune et la souffrance pour ces mêmes opinions les a plus profondément enracinés dans son cœur. C'est donc une gloire qu'on ne saurait rejeter sans se renier et se flétrir soi-même ; c'est donc un homme qu'il faut respecter et chérir lors même que l'on ne peut partager toutes ses opinions, et que l'on peut paraître à plusieurs les opinions d'un temps qui n'est plus. Personne ne doute du moins qu'elles ne soient chez le vieux patriote le produit d'une conscience pure et toujours la même, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. Ce n'est pas nous, à coup sûr, qui emploierons notre plume à la condamnation et à la censure d'une vie publique pleine de dévoûment et de gloire nationale ; nous qui, encore enfant, sentions vibrer en nous la corde des nobles sentiments aux mâles accents du grand orateur ; qui, impuissant à l'aider par l'action, l'aidions dès lors par la pensée et par le cœur. Les nobles souvenirs, les généreuses aspirations du passé ne s'effacent pas si vite surtout quand ils se lient à des événements comme ceux de nos jours mauvais. Nous avons signé pour ainsi dire à deux mains les résolutions de 1836 ; nous avons gémi sur la division de 1836 et sur les désastres de 1837 et 1838, sur la chute d'une constitution qu'on n'aurait pu sauver et améliorer, avec plus d'ensemble, plus de bonne entente entre les hommes publics, plus de prévoyance et moins d'obstination dans la persévérance. Ce n'est pas nous, encore une fois, qui oserions donner le coup de pied à un vieil athlète des libertés publiques, au père d'une pensée que nous avons chérie nous-même, et pour laquelle nous aurions donné notre sang, quand même elle ne serait plus réalisable aujourd'hui. Il n'y a que l'apostasie et la trahison qui flétrissent l'homme et lui fassent perdre son passé, quelque glorieux qu'il ait été ; les fautes, quelque graves qu'elles soient, ne souillent pas, quand elles ne procèdent pas du cœur. Mais il est pour le publiciste quelque chose au-dessus des douces réminiscences de la jeunesse, au-dessus du respect, pour une gloire, toute nationale qu'elle soit, au-dessus des considérations de services passés, au-dessus de la crainte ou du respect humain, au-dessus même des sympathies pour l'infortune d'un grand citoyen ; il y a le devoir, l'obligation pour lui, plus encore dans les temps difficiles que dans les temps ordinaires, de dire la vérité telle qu'il la comprend, de dire sa pensée sur les hommes et sur les événements publics ; et ce devoir et cette obligation, nous les comprenons trop pour nous taire dans cette circonstance.

M. Papineau, dans son exil, avait vu tomber la constitution de 91, puis passer tour à tour le conseil des cinq de lord Durham, le conseil spécial de lord Sydenham, et même l'acte d'Union ; il avait été témoin des machinations de Poulett Thompson pour se créer une majorité parlementaire, et du triomphe des idées libérales sous Sir Charles Bagot au moyen du même parlement ; il avait vu ses anciens amis politiques et compagnons d'infortune s'asseoir dans les conseils du souverain pour en sortir par respect pour eux-mêmes et pour les droits du peuple ; il avait vu son cousin et son frère donner la main à un oppresseur de son pays, et par vanité et par ambition, monter ignominieusement les degrés d'un pouvoir qui venait de prouver qu'il était ennemi de tout droit populaire et de toute liberté constitutionnelle. Il arriva au milieu de nous au plein midi de la corruption et du despotisme aux quels son nom, sinon sa pensée, était incessamment lié dans sa famille. Depuis deux ans de retour dans sa patrie, il n'avait pas jusqu'à naguère, que nous sachions, fait connaître sa manière de voir sur la lutte engagée entre ses anciens collègues appuyés de la génération nouvelle et les éternels ennemis de son pays, dans des conditions bien différentes de celles d'autrefois. Nous avons cru que l'homme qui avait été pendant plus de trente ans la personnification d'un principe qui, quoique juste en soi, n'en a pas moins produit le conflit dont on a profité pour promener le glaive et la torche incendiaire au milieu de nos habitations, pour faire monter nos concitoyens sur l'échafaud, pour le bannir lui-même en mettant sa tête à prix ; nous avons cru qu'un tel homme, s'il ne lui convenait pas de rentrer dans la vie publique en foulant le sol natal, devait au moins saisir les mille occasions qui lui étaient offertes de dire ce qu'il pensait des hommes et des choses, d'autant plus que son nom (à son insu et contre sa volonté sans doute) avait servi dans son exil à diviser ses compatriotes ; que, contre toute justice, l'on avait donné une situation importante à son fils comme pour apaiser la colère du vieux patriote ; que son cousin et son frère même étaient ministres contre le gré du peuple, et que toute sa famille était passée armes et bagages à l'ennemi, consentant ainsi à souiller, pour quelques pièces d'argent et pour un peu de pouvoir un nom si pur, si grand et si chéri jusque là. Telle est la ligne de conduite que notre conscience et notre jugement nous ont dictée deux ans pour l'ex-orateur de la chambre d'assemblée du Bas-Canada. M. Papineau n'était pas, ne pouvait pas être dans la position d'un simple citoyen, ni mé-

me d'un homme public ordinaire qui peut rentrer sans inconvénient ou sans danger dans la vie privée. Aussi ses amis politiques et le pays entier ont-ils dû regretter qu'il ait attendu pour manifester sa pensée que les hommes qu'il devait nous aider à flétrir ne fussent plus des hommes publics, et que son appui moral nous ait manqué lorsque nous en avions tant besoin. Cependant si nous avons pensé qu'il était de notre devoir d'exposer les dangers et les inconvénients d'un silence aussi regrettable, nous n'avons nullement intention de jeter du doute sur les motifs qui ont engagé M. Papineau à ne parler qu'au moment d'une élection générale.

Maintenant, en face d'événements qui se déroulent, d'événements graves par eux-mêmes et graves dans leurs conséquences ; au moment où le salut ou la perte de la cause pour laquelle il a combattu avec tant de talent, d'énergie et de persévérance allait sortir de l'urne électorale, pouvait-il prudemment manifester sa pensée présente qui n'est rien autre chose que sa pensée ancienne, sa pensée de toute sa vie ? Pouvait-il, sans danger pour cette même cause, condamner le système actuel, avant que la volonté populaire l'eût suffisamment élaboré, et lorsque, comme il l'avoue lui-même, une élection générale allait donner la victoire au parti libéral, pour le remplacer par un système qui a eu cinquante années de vigueur mais d'infécondes essais, et qui n'a aujourd'hui de point d'appui ni dans la représentation législative ni dans le peuple, parce que celui-ci instruit par des revers, n'est plus prêt pour une agitation fiévreuse et désespérée ? devait-il vouloir une pareille manifestation lorsque celle-ci pouvait jeter le trouble entre les seuls matériaux de succès que nous possédions, dans l'état présent de notre condition politique, et briser la faible affinité qui existe entre des éléments dont tout le monde admet l'hétérogénéité et l'incohérence, mais qu'il n'est pas en notre pouvoir de remplacer par d'autres meilleurs et plus homogènes ? devait-il se proclamer le champion isolé d'un système qui n'est plus, lorsque lui-même consent à permettre au système actuel de s'essayer de nouveau durant le prochain parlement ? Nous ne le croyons pas, et nous regrettons sincèrement cette manifestation qu'il eût dû comme tant d'autres choses sacrifier sur l'autel de la patrie. L'appui de sa parole, de son expérience et de son influence eût été d'un grand secours à ses amis politiques, pourquoi le leur refuse-t-il ? pourquoi se contente-t-il d'être le spectateur oisif, si non indifférent, d'une lutte entre les amis et les ennemis de son pays, uniquement parce qu'il n'approuve pas l'arrangement de la bataille ? Est-ce donc qu'il n'y a pas dans l'histoire moderne comme dans l'histoire ancienne des exemples d'un pareil dévoûment chez les hommes publics, d'un pareil sacrifice de sa volonté isolée à la volonté collective de ses compatriotes ? Le plus grand danger pour un pays, ce n'est pas tant le système qui pèse sur lui que la désunion entre ceux qui sont appelés à le défendre, la désunion, soit dans l'action soit dans l'inaction.

Ce n'est pas, il faut y songer, avec nos seules forces surtout avec les forces que l'Union nous a faites, que nous pouvons remporter la victoire, mais avec ces forces combinées avec d'autres qui nous manqueraient si nous acceptons l'état de choses auquel M. Papineau veut nous ramener. Si nous voulions revenir à 1836, dans ce moment tous les hommes sincères qui se rallient à notre cause nous abandonneraient de suite pour nous laisser dans l'isolement. Instruit par l'histoire de tous les peuples et par la nôtre propre, nous n'admettons pas le principe qu'il faut protester quand même ; nous admirons au contraire cette sage prévoyance d'un roi de Sparte qui laissa dormir la loi, pendant un jour, pour ne pas manquer de soldats, lorsque la patrie était en danger.

Voilà pour l'opportunité ; maintenant nous allons discuter directement les idées mêmes de M. Papineau qui s'exprime ainsi au sujet de l'acte d'Union :

« Nous avons vécu sous un régime déplorable, c'est surabondamment admis et prouvé. C'est à ceux qui ne peuvent plus se dégager des conséquences qui découlent de leurs admissions à démontrer que l'ordre nouveau est meilleur que l'ancien, que les réformes qu'ils ont indiquées étaient sincères et suffisantes, que le gouvernement responsable tel qu'il a fonctionné n'a pas été un mot jeté au hasard, une vaine théorie nullifiée par la pratique et par les explications des lords Russell, Sydenham et Metcalfe ; que l'acte d'Union accompagné de cette concession a été donné pour que l'influence populaire se fit efficacement respecter par les gouverneurs. Moi je ne crois à rien de tout cela. »

« Lord Russell, qui a fait passer l'acte d'Union, ne l'a pas fait pour nous donner un meilleur gouvernement que celui qu'il supprimait. Ce n'était pas par une iniquité aussi patente que l'on voulait préparer un avenir de justice, de conciliation et de contentement. »

Personne n'ignore les motifs qui ont présidé à l'acte d'Union, tout le monde sait que l'on voulait au moyen de cet acte nullifier, anéantir la population en grande majorité dans le Bas-Canada ; personne, que nous sachions, n'est disposé à nier les effets désastreux jusqu'ici de cette mesure d'iniquité. Mais la question n'est pas là, elle ne peut pas être où M. Papineau veut la placer. Est-il opportun d'agir ? peut-on à l'heure qu'il est, sans changer et avec quelque chance de succès, agiter le rappel d'une mesure, dont nous nous accordons avec lui à reconnaître l'injustice et la tendance mauvaise ? C'est l'unique problème dont on puisse, dans ce moment, demander la solution aux hommes réfléchis ! Les quelques lignes que nous adressons, il y a quelques semaines, à M. Neilson et la *Gazette de Québec*, au sujet de ce même acte d'Union, justifient, nous le croyons, les députés libéraux du Bas-Canada, de n'avoir pas continué l'agitation du rappel de l'Union. Voici donc comme nous nous exprimons le 2 décembre dernier :

« La majorité des représentants du Bas-Canada protesta contre l'Union en 1841 ; c'était bien, c'était son devoir et dans son droit ; mais protester toujours eût été une absurdité, un suicide. Car, pour faire ce protêt éternel dans la chambre, elle n'avait que les éléments qui lui avait faits l'Union, de sorte que, sur 84 membres, on n'en devait trouver jamais que 25 ou 26 pour signer ce protêt. C'était placer une po-

lution respectable par son nombre sur un théâtre qui la rapetissait aux yeux du monde et à ses propres yeux ; c'était montrer sans cesse, comme signe de sa force et de sa volonté nationale, une minorité, désespérée pour elle et rassurante pour ses oppresseurs, encourageant pour ceux qui avaient suggéré ou fait l'Union dans un but d'oppression et d'anéantissement ; se placer toujours dans un pareil isolement et s'obstiner à le constater, c'était vouloir obstinément rappeler à ses adversaires l'exiguïté de son nombre et de sa force ; c'était produire un effet moral, funeste à ceux dont elle avait pris en main les destinées politiques. On ne doit pas amener de pareils résultats uniquement pour la satisfaction personnelle de faire une chose agréable et populaire même. L'acte d'Union avait évidemment été créé pour écraser la population canadienne-française, personne n'en doute, puisque l'on fit semblant de ne pas entendre les cris des centaines de milliers qui protestaient énergiquement contre ce meurtre social. Si donc nous avons protesté à chaque session, depuis sept ans, contre l'acte d'Union, c'est été faire comprendre que nous en trouvions le fardeau accablant ; tant mieux donc pour eux, tant mieux pour le succès ardemment souhaité de leur mesure d'iniquité ; ce n'était pas, il faut se le bien persuader, le succès qui devait les engager à renoncer à une idée dans laquelle ils mettaient toutes leurs complaisances séduites. Mais si jamais le parti pour lequel on a fait l'Union en sentait lui-même le poids du fardeau, (et il le sent déjà), alors l'action sera plus possible et plus utile aux opprimés. Mais en attendant il faudra donc renoncer à toute participation aux affaires, comme on ne l'a déjà que trop fait, pour prêcher des théories impraticables ; s'isoler complètement, ne pas protéger cette population que l'on veut faire disparaître de ce sol, ne pas la protéger parce que l'acte d'Union qu'on ne saurait tuer, lui, quoiqu'on fasse, existe ? Fallait-il donc encore une fois, pour le seul plaisir de protester, abandonner ceux qui pouvaient nous donner de la force, renoncer à accepter des situations et à commander de l'influence dans les conseils du gouvernement, situations et influence qui pouvaient être d'une immense utilité au Bas-Canada, et lui redonner, en partie du moins, précisément ce qu'on avait voulu lui ravir, ses droits politiques.

N'est-il pas possible, en effet, que ce qu'on a fait pour nous perdre soit pour nous une cause de salut. Ce ne serait pas la première fois qu'un gouvernement serait forcé de subir les conséquences réelles de concessions factices et illusives ; ce ne serait pas la première fois que les tyrans seraient les dupes de leurs propres combinaisons et de leurs propres calculs. Qui ne voit pas les destinées proclamées de ce contentement ? Convient-il de les retarder par un choc brusque sur leur pente naturelle, ou de laisser l'avenir faire en paix son travail de géant ?

L'Union a plus fait pour le triomphe des idées démocratiques et pour l'annexion aux Etats-Unis que les cinquante années de lutttes de l'ancien régime : cela s'explique facilement par les habitudes, les croyances et les instincts respectifs des deux races qui peuplent le Canada. L'immobilité de la foi de l'une de ces deux races la modère dans la route vers l'annexion, vers laquelle elle chemine pourtant, malgré qu'elle le veuille, tandis que la mobilité des croyances de l'autre et le libre examen ont créé en elle un besoin incessant de choses et d'idées nouvelles, et surtout de la liberté dans ses plus extrêmes limites. L'histoire des Etats-Unis et les discours que l'on entend chaque jour dans l'enceinte de notre propre parlement en sont des preuves irrécusables. Mais n'est-il pas plus prudent de laisser venir plutôt que de précipiter, au risque de faire encore verser du sang, un état de choses qui doit arriver, quoiqu'on fasse pour l'empêcher.

Nous ne comprenons pas M. Papineau quand il dit que « c'est à ceux qui ne peuvent plus se dégager des conséquences qui découlent de leurs admissions, à démontrer que l'ordre nouveau est meilleur que l'ancien ; que les réformes qu'ils ont indiquées étaient sincères et suffisantes, que le gouvernement responsable... n'a pas été... une vaine théorie nullifiée par la pratique et par les explications des lords Russell et Sydenham, » etc. ; encore moins quand il soutient l'étrange idée qu'il faut « demander ce qui sera refusé, parce que ce sera refusé. » Veut-il parler de l'entrée au ministère de MEM. Lafontaine et Morin ? Mais comment ces hommes peuvent-ils être obligés de démontrer que l'ordre nouveau est meilleur que l'ancien, quand ils n'ont pas eu à choisir entre l'un et l'autre, et qu'ils ont dû accepter le nouveau ou rester dans l'isolement ? Nous croyons avoir assez démontré que ce dernier parti eût été peu sage et fatal même aux intérêts de la grande majorité de notre population.

Les explications des lords Russell et Sydenham n'ont pas pu nullifier le gouvernement responsable, puisque l'on ne connaît d'eux, officiellement du moins, que les actes par lesquels ils ont concédé au Canada ce même gouvernement responsable ; les paroles de concession du premier sont consignées dans une dépêche, tandis que celles de l'autre sont les résolutions mêmes de 1841, devenues si célèbres dans notre histoire parlementaire. Il n'y a pas eu d'explications ultérieures, si ce ne sont celles de lord Metcalfe ; explications qu'il dut modifier plus tard, quand ses amis lui eurent fait comprendre qu'avec des théories comme les siennes il n'obtiendrait jamais une majorité dans la chambre, parce que la partie britannique surtout de la population était jalouse de ses droits constitutionnels au moins autant qu'elle respectait la prérogative royale. Lord Metcalfe ne voulait ni écouter ni suivre les conseils de ses ministres qui, dans leur *modérantisme*, ne réclamaient que le simple droit de la consultation. Aujourd'hui tout est changé, dans les apparences du moins. Ce n'est plus la prérogative qui étend son sceptre d'or pour absoudre ou condamner en vertu de son droit divin en foulant aux pieds les prétentions les plus légitimes, les plus rationnelles et les plus modérées d'un peuple libre ; c'est la prérogative elle-même qui, prenant des allures moins royales et moins autocratiques, vient se proclamer (par M. Sherwood) la vassale et la sujette soumise d'une volonté ministérielle, et par contre-coup populaire. Pour revendiquer leur droit de consultation et même d'action, des ministres, oubliant la dignité de leur position, descendent dans l'arène publique, pour soutenir qu'eux seuls sont les auteurs de la dissolution présente ; et la proclamation de dissolution comporte ces mots significatifs : « par et de l'avis et consentement de notre conseil exécutif. » C'est là un incontestable progrès, dû à la puis-

sance et à la persistance de l'opinion publique se faisant jour à travers le despotisme et la corruption.

M. Papineau nous dit « qu'avant l'acte d'Union il y avait une opinion politique forte » et que « les élections ne donnaient jamais d'iniquité sur leurs résultats. » Oui ! mais quelque excellent et quelque désirable que fut le régime ancien, cette opinion n'exerçait son influence que sur le peuple de la colonie sans pénétrer dans les conseils du souverain. La représentation populaire était complètement isolée des deux autres branches de la constitution et en lutte ouverte avec elles. C'étaient des éléments de vie publique qui se heurtaient sans cesse et sans résultat utile, et dont le choc, répété, devait tôt ou tard amener la destruction du faible par le puissant ! Le conseil électif lui-même ne suffisait pas pour améliorer notablement notre condition politique, parce que, si l'Angleterre faisait jamais cette concession, qui n'a pas son principe dans sa propre constitution, elle ne permettrait jamais l'élection pour les gouverneurs de ses colonies. La condition des anciennes colonies anglaises, dans leurs temps primitifs, n'est pas, ne peut pas être la nôtre d'aujourd'hui, elle n'est pas non plus dans les idées actuelles des gouvernements constitutionnels, si ce n'est chez les peuples des Etats-Unis qui ne sont plus des colonies. L'exécutif, se trouvant donc comme par le passé en dehors de l'influence des chambres électives, aurait pu sans interruption et sans soucis continuer son travail d'iniquité et de despotisme.

Nous avons déjà dit que l'acte d'Union avait fait plus pour l'avenir de ce pays que les cinquante ans de lutte et de protestations de l'ancienne chambre d'assemblée du Bas-Canada. Lorsque l'Angleterre croyait ne concéder que les apparences, elle se trompait étrangement, elle concevait la réalité de la responsabilité gouvernementale ; ou, si elle ne la concédait pas de suite, elle y était entraînée malgré elle, puisque ce système qu'elle continuait à créer une opinion publique, moins suspecte à l'Angleterre, plus forte et plus capable de commander que l'opinion appuyée sur la constitution de 91, parce que la représentation actuelle est adossée à une population double de la population du Bas-Canada en 1836 ; une opinion qui finira par triompher des injustices, des privilèges, des intrigues et de la corruption mises en jeu dans des proportions gigantesques. Les vieilles idées de gouvernement ne peuvent plus prévaloir. Il faut que cette machine usée tombe ; et la force des choses qui le veut, c'est la force de l'opinion qui la pousse vers sa destruction pour édifier sur ses débris une volonté d'action capable de dominer toute iniquité qui sera pas la sienne.

Pour celui qui a lu l'histoire de l'Angleterre ; qui a suivi le développement plus ou moins fatidique de la constitution, qui a médité les annales tour à tour glorieuses et paisibles de ce pays (et personne n'a une vue plus profonde de la constitution anglaise que le grand orateur du Bas-Canada), la prétention de donner à notre présent système que quatre années d'existence est absurde et une injustice... En Angleterre, comme en plus qu'ici, la corruption et le despotisme ont été une audace et une effronterie dont ne sont pas responsables nos présents ministres ; la corruption et le despotisme ont été des privilèges et des forces d'une aristocratie qui a des racines profondes dans le sol de la constitution anglaise ; depuis des siècles une des essences de l'Etat britannique, et qui, cause de cela même, se croient plus à craindre que ces deux fléaux pour les libertés constitutionnelles. Cependant le peuple anglais, le peuple le plus puissant au monde, et conséquemment le peuple qui mérite le plus de jouir de la liberté, ce peuple a-t-il décrété, dans ses jours de lutttes et d'angoisses, qu'il devait abandonner le système de gouvernement qui lui était échoué au départ ? Non, parce que, mesurant les éléments de la chose publique et comprenant par la parole son état social, il sentait qu'il ne pouvait mieux faire que d'arriver à la liberté par le chemin que ses tyrans avaient été graduellement forcés de lui livrer. L'essentiel pour un peuple c'est de comprendre ses destinées et de savoir y arriver par le chemin le plus court et le plus facile possible. Eh ! ce chemin n'est pas à coup sûr le rappel de l'Union !

Si M. Papineau nous dit que ce n'est pas dans la constitution anglaise qu'il faut chercher le remède aux maux qui pèsent sur le pays ; que l'Angleterre, au milieu de ses triomphes et de son exubérante prospérité, n'a jamais joui d'une liberté réelle ; que le peuple y est l'esclave d'une aristocratie sans cœur et sans entrailles ; que la représentation populaire, aujourd'hui comme avant la passation du bill de la réforme, y est contrôlée, en grande partie, au moyen de bourgs pourris, par une noblesse héréditaire et puissante par sa propriété foncière ; qu'un tel état de société ne convient pas aux jeunes générations, qui ne doivent vivre et croître que par la liberté et l'égalité ; et qu'il y a un pays plus près, plus dans nos conditions d'existence, où nous devons aller puiser nos renseignements et nos éléments de prospérité ; nous lui répondrons que nous, colons, nous ne sommes pas dans la position du peuple roi allant demander des lois à la Grèce ; que nous ne sommes pas dans la situation d'un peuple libre faisant à son gré choix des institutions qui lui conviennent le mieux ; qu'il vaut mieux, en attendant que vienne d'elle-même l'époque très proche que vous désirez, vous servir des moyens de protection et de salut qui sont autour de vous plutôt que d'abandonner à elle-même, pour l'amour d'une théorie quelque parfaite qu'elle soit, une population qui a besoin des secours de vos talents et de votre énergie d'autrefois. On prendra vos forces pour combattre et pour vaincre ailleurs que dans le système même que vous répudiez ? Il n'y a rien au dehors, rien du réel sur lequel vous puissiez associer une base de succès.

Nous aimons à s'appeler que nous n'avons jusqu'ici considéré l'Union que par rapport à ses effets politiques, ses résultats généraux ; que par rapport à l'influence qu'elle peut exercer sur notre état social et notre avenir comme peuple, en étant une opinion publique plus forte et plus capable de se faire respecter au-delà de l'Atlantique. Nous avons soigneusement mis de côté la question des intérêts matériels et de la prospérité, personnel, comme M. Papineau l'est lui-même, que l'action divisée dans la législation, qu'une législation autant locale que possible sont plus propres que le système contraire à développer les ressources d'un pays, d'un

(1) Quelques-uns de nos lecteurs nous demandant de reproduire cet article du *Journal de Québec*, et un journal de cette ville venant de publier une très longue correspondance dans laquelle l'auteur essaie de réfuter l'article du *Journal de Québec*, nous croyons utile de donner insertion à cet article, d'autant plus qu'il est l'œuvre d'une plume vigoureuse et consciencieuse.

Note de l'Éditeur des *Mélanges Religieux*.